

Revue Communautaire de Droit et des Affaires

Dirigée par les Professeurs Titulaires Jean GATSI, Danièle DARLAN-DEMAFOUTH et Lambert MOSSOA

I - PRESENTATION, CONTENU DE LA REVUE

La Revue Communautaire de Droit et des Affaires a pour vocation d'offrir un espace de communication dynamique aux chercheurs de l'espace OHADA, de la CEMAC et de l'UEMOA, ou aux professionnels désireux de publier leurs recherches et réflexions.

La Revue Communautaire de Droit et des Affaires publie des articles qui élaborent un regard personnel et original sur le monde du droit et des affaires en Afrique. Les valeurs clés de la revue sont l'originalité et la précision.

Les articles, rédigés conformément aux recommandations aux auteurs, **au format .doc ou .odt**, doivent être adressés au secrétariat de rédaction à l'adresse électronique suivante : **rdroitetaffaires@yahoo.fr**.

En dehors des articles répondant à un appel à contributions sur un thème donné, la Revue Communautaire de Droit et des Affaires accueille les travaux les plus divers pour les rubriques suivantes.

◆ La rubrique « **Actualité juridique** » est destinée à des articles présentant l'état du droit communautaire (OHADA, CEMAC, UEMOA) sur une question donnée. Elle constitue la mise à jour des connaissances et des informations susceptibles de faire évoluer le droit et les affaires en Afrique.

◆ La rubrique « **Doctrine** » est destinée à des articles abordant des questions théoriques et/ou pratiques de droit et des affaires (droit interne, droit communautaire OHADA, CEMAC, UEMOA, etc.). Les articles de cette rubrique ne doivent pas dépasser 20 pages.

◆ La rubrique « **Jurisprudence** » accueille les décisions importantes rendues par les juges étatiques ou communautaires.

◆ La rubrique « **Législation** » présente les textes les plus récents, de droit interne ou communautaire.

◆ Enfin, la rubrique « **Notes de lecture** » permet de présenter, de manière synthétique mais aussi critiquée, un ouvrage ou une thèse récemment soutenue.

Par ailleurs, les auteurs peuvent nous adresser leur ouvrage pour que la revue en rédige une note de lecture. Cette proposition ne peut cependant être prise comme un engagement contractuel de la part de la revue. Les ouvrages envoyés ne seront pas retournés à leurs auteurs ou éditeurs.

II - RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les auteurs souhaitant soumettre des travaux de recherche à publier dans la Revue Communautaire de Droit et des Affaires (RCDA) doit lire attentivement les instructions suivantes et les suivre pour la rédaction de sa contribution.

Les travaux soumis ne doivent pas être déjà publiés ou en cours de publication dans une autre revue.

Dans un même numéro, la Revue peut publier en quatre langues : le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais, qui sont les langues de travail de l'OHADA.

1) MODES DE SOUMISSION

Les articles, **enregistrés en format .doc ou .odt**, doivent être envoyés par courriel au secrétariat du Directeur de publication de la Revue à l'adresse électronique suivante : **rdroitetaffaires@yahoo.fr**.

Un accusé de réception sera adressé aux auteurs dans les sept jours suivant l'envoi du mail.

2) LA SÉLECTION DES TRAVAUX A PUBLIER

- Tout article parvenant à la revue est pré-expertisé par le comité de rédaction qui jugera de sa qualité de mise en forme, de sa lisibilité et de son adéquation avec la revue.
- Dans un deuxième temps, les articles seront adressés, anonymement, à deux experts indépendants, des Professeurs, qui devront se prononcer sur sa qualité scientifique et méthodologique.
- Quatre réponses sont possibles de la part des experts : publication envisageable en l'état ; publication envisageable sous réserve de modifications mineures ; publication envisageable sous réserve de modifications majeures ; proposition de rejet.
- Dans le cas d'une demande de modification, le texte est retourné à son auteur accompagné des indications des experts et des membres du comité scientifique pour correction.
- Cette étape ne préjuge en aucun cas de la publication du texte.
- Un texte pourra être retourné plusieurs fois à son auteur pour corrections successives jusqu'à avis favorable de la part du comité scientifique.
- **Le comité scientifique de la Revue Communautaire de Droit et des Affaires est souverain en dernière instance et ses décisions sont sans appel.**
Sa décision est motivée, puis communiquée aux auteurs.

Les travaux qui ne sont pas publiés, faute d'un avis favorable, seront renvoyés à leurs auteurs.

3) NORMES DE REDACTION DES ARTICLES PUBLIÉS DANS LA REVUE

a- FORMAT

Mise en page : Au format A4, la page doit respecter les valeurs de marges par défaut suivantes (Gauche = 2,5 cm, Droite = 2,5 cm, Haut = 2,5 cm, Bas = 2,5 cm, reliure=0,7 gauche).

Nombre de page: 20 pages au maximum, y compris **les notes de bas de page, le résumé, l'abstract, les mots-clés et keywords**, les notes bibliographiques et les annexes éventuelles.

Style : Times New Roman 12 points, en interligne simple et justifié

b- PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS

- Les auteurs doivent faire apparaître, avant leur introduction, un résumé, accompagné de six mots clefs. Devront suivre le titre de l'article en anglais, le résumé, *l'abstract* (résumé en anglais), les mots clefs et *keywords* (mots clefs en anglais).

- L'article débute par son titre, suivi, en dessous, du nom et prénom de l'auteur (seules les premières lettres du nom et prénom seront en majuscule). Suit, la ligne suivante, son statut/titre professionnel ou universitaire et éventuellement son laboratoire ou unité de recherche de rattachement

NB : Tout le reste de l'article doit être absolument ANONYMISE et l'article pourra être refusé dans le cas contraire. L'auteur ne doit indiquer ses publications, sa thèse, son directeur de thèse ou son laboratoire de rattachement que par : (réf Auteur) ou (nom anonymisé). Il devra réintroduire ces indications dans une version ultérieure de l'article, une fois que les experts auront statué sur celui-ci.

- Aucun article ne doit comporter un sommaire.
- Les articles doivent être organisés en parties. Les parties et sous-parties ne doivent pas comporter de numérotation du type 1.1. 1.2. 1.3.
- En ce qui concerne les notes de lecture, le titre de l'article sera la référence de l'ouvrage dont il est fait recension. Lors de leur transmission au secrétariat de rédaction, ces textes doivent être accompagnés d'un fichier image (**en format jpeg**) présentant la couverture de l'ouvrage. S'il le désire, l'auteur peut intégrer l'image de couverture dans sa note de lecture, en plaçant l'image entre la référence de l'ouvrage et le corps du texte.

C- PRÉSENTATION DES NOTES ET CITATIONS

● Notes

Les notes doivent apparaître en bas de page à l'aide d'un renvoi. Les renvois (numéros) et notes doivent être dactylographiées en police de caractère Times New Roman, taille 10 et doivent figurer dans la phrase, avant son point final. Le texte doit être justifié.

● Citations

Les citations doivent être insérées dans le texte entre des guillemets français (« »). Le corps du texte cité doit être mis en italique ; la ponctuation faisant partie de la citation doit être comprise à l'intérieur des guillemets.

● Citations originales en langue étrangère

Les citations originales dans une langue autre que le français doivent être traduites par les auteurs. La traduction apparaîtra dans le corps du texte avec, à la fin de cette traduction, un renvoi en note de bas de page mentionnant « traduit par l'auteur » et la citation dans sa langue d'origine.

d- RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET NUMÉRIQUES

● Bibliographie

La bibliographie doit être raisonnable ; le comité scientifique s'autorisera à demander une diminution du nombre de référence en cas d'excès (apprécié par les experts de l'article considéré).

Dans la bibliographie située en fin d'article, l'ordre alphabétique est de mise.

● Pour référencer un ouvrage

Nom Prénom, *Titre de l'ouvrage*, éditeur, lieu d'édition, édition, année d'édition, page de l'extrait.

● Pour référencer un article de périodique

Nom Prénom, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, numéro et/ou volume, date de parution, pagination.

● Pour référencer un article dans un périodique électronique

Nom Prénom, « Titre de la contribution », *Titre du périodique*, numéro et/ou volume, date de parution, [en ligne] Adresse électronique de l'article (date de consultation).

● **Pour référencer un site Web**

Auteur (organisme ou auteur personne physique dans le cas d'une page personnelle), *Titre de la page d'accueil ou nom du site*, [En ligne]. Adresse électronique du site (date de consultation).

e - BIBLIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Chaque auteur veillera à fournir des informations d'ordre biographique (nom, prénom, courriel, institution de rattachement, statut, champ(s) de recherche) et bibliographique (ses principales contributions). Ces données accompagneront l'article. L'auteur doit les transmettre sous la forme d'une pièce jointe distincte de son article, au format .doc ou .odt.

III – ABONNEMENT DES AUTEURS A LA REVUE

La Revue Communautaire de Droit et des Affaires fonctionne dans le cadre d'une affiliation. Dès lors, tous les auteurs doivent préalablement souscrire un abonnement pour l'année en cours de leur publication.

Les tarifs d'abonnement annuel sont communiqués sur simple demande.

Premier numéro

Les propositions d'article pour le premier numéro sont attendues jusqu'au **28 février 2013**.

L'acceptation des projets parviendra aux auteurs en fonction des expertises.

La version définitive des articles acceptés devra parvenir à la Revue au plus tard le **15 mars 2013**.

LES ARTICLES PUBLIÉS N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS !